Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215601717-20260701-20260706-DE

COMMUNE DE PLUHERLIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 1er JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le 1er juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLUHERLIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GALUDEC Jean-Pierre, maire.

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 19
- Présents : 19
- Votants : 19

PRÉSENTS : GALUDEC Jean-Pierre, POSSÉMÉ Gildas, GUILLET Isabelle, ONIMUS Rémy, GARÇON Bénédicte, JAGUT Nolwenn, QUENARDEL François, HAËNTJENS Vincent, HERRAULT Pascal, FRÉOUX Jean-Paul, CAVALON Michel, MAGNEN Franck, CHAUSSEREAU Sandrine, BARBIN Françoise, QUELLEC Lydie, GUITON Gaëlle, PRIEZ Nolwenn, RICHARD Aurélie, Jean-Michel VIDUS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : GUITON Gaëlle

2026.07.06 Bâtiment : instrumentation de la médiathèque-garderie avec Morbihan Energie

Morbihan Énergies a été lauréat du programme Territoires d'Innovation c'est l'un des 24 lauréats nationaux afin de développer des outils de suivi des bâtiments. Il s'agit d'instrumenter les bâtiments par des équipements connectés dont les données sont remontées dans un outil informatique pour une meilleure gestion du bâtiment. Cela concerne les températures, les VMC, les ballons d'eau chaude sanitaire etc… les consignes s'adaptent au plus proche des usages et besoins. A titre expérimental, chaque commune du Morbihan peut disposer d'un bâtiment équipé et relié à un outil de gestion et financé à 100% par ce programme. La maintenance est prise en charge à 100% les 5 premières années. L'ensemble des données est collecté par Morbihan Energie qui les met à disposition de la commune.

Suite aux travaux mené par le stagiaire relative à l'application du décret tertiaire, de nombreuses données ont été collectées de consommation d'énergie bâtiment par bâtiment entre 2010 et 2025. Au regard de ces résultats, il est proposé que le bâtiment de la médiathèque – garderie soit retenu pour être équipé. En effet, outre la partie énergétique du bâtiment, la commune doit suivre et vérifier la qualité de l'air dans les bâtiments accueillant des enfants.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **RETIENT** le bâtiment de la médiathèque-garderie afin de bénéficier du programme d'instrumentation des bâtiments avec Morbihan Energie.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce programme.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à entreprendre toutes démarches utiles à l'aboutissement de ce projet.

Fait et délibéré en séance publique
les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

Gaëlle GUITON
La secrétaire de séance

Jean-Pierre GALUDEC,
Le Maire

Jean-Pierre GALUDEC
Signature numérique de Jean-Pierre GALUDEC
Date : 2026.07.03 11:06:41 +02'00'